

APPENDICE AU WP/04

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG)

**RAPPORT DE LA SECONDE RÉUNION DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL SUR LA
GESTION DES DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES OPÉRATIONNELLES EN
RÉGION AFI (AFI MTF/2)**

(Johannesburg, Afrique du Sud, 6 - 7 septembre 2010)

Préparé par le Secrétariat de AFI MTF

Les dénominations utilisées et la présentation du contenu de cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'OACI en ce qui concerne le statut légal de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité ou concernant la délimitation des frontières ou limites.

-iii-
SOMMAIRE

	Page
PREMIERE PARTIE - DEROULEMENT DE LA REUNION	v
Date et Lieu de la Réunion	v
Bureau et Secrétariat	v
Participation	v
Langues de Travail	v
Ordre du jour	v
Documentation et Langue de Travail.....	v
Recommandations	vi
PARTIE II – RAPPORT SUR L’ORDRE DU JOUR	1
Point 1 de l’Ordre du Jour :	Election du Président et du Vice-Président du Sous Groupe 1-1
Point 2 de l’Ordre du Jour: Examen du Plan d’Echange de Bulletins Météorologiques en région AFI (AMBEX)	2-2
Point 3 de l’Ordre du Jour:.....Document Régional de Contrôle de l’Interface (ICD) pour les Procédures d’Accès à la base de données OPMET de la Région AFI	3-1
Point 4 de l’Ordre du Jour: :	Mandat, programme de travail et composition du AFI OPMET MTF 4-1
Point 5 de l’Ordre du Jour: Questions diverses.....	5-1

APPENDICES	Page
Appendice A: Liste des participants.....	A-1
Appendice B: Liste des Documents	B-1
Appendice C: Amendement du manuel AMBEX.....	C-1
Appendice D: Projet de Catalogue de Données OPMET de la région AFI.....	D-1
Appendice E: Mandat et Futur Programme de Travail MTF pour 2009-2014	E-1

PREMIERE PARTIE – DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

1.1 Date et Lieu de la Réunion

1.1.1 La seconde réunion de l'équipe de travail sur la gestion des données météorologiques opérationnelles (OPMET) en Région AFI (MTF/2) s'est tenue dans les locaux du Service Météorologique Centre de Météorologie Aéronautique Oliver Tambo, dans la salle du Conseil, du 06 au 07 septembre 2010.

1.2 Bureau et Secrétariat

1.2.1 Mme G.E Khambule, Directeur du Centre de Météorologie Aéronautique a ouvert la réunion. Elle a aussi souhaité la bienvenue aux participants au nom du Dr Linda Makuleni, Directeur Général de la Météorologie Nationale de l'Afrique du Sud empêché, qui n'a pas pu se joindre à nous ni être disponible pour l'ouverture en raison d'engagements antérieurs d'égale importance. Elle s'est réjouie de la présence des participants à cette seconde réunion du MTF et a mis en exergue les tâches à accomplir durant la réunion.

1.2.2 Mme Khambule a rappelé que le Groupe de Travail OPMET a été créé par l'APIRG lors de sa 16e réunion dans le but de renforcer l'échange de données météorologiques opérationnelles (OPMET) en région AFI et les régions adjacentes en révisant régulièrement le système d'échange des OPMET, en élaborant des propositions pour leur optimisation, en développant des procédures de suivi et gestion liées au système d'échange de bulletins météorologiques en région AFI (AMBEX) et d'autres informations OPMET, et en mettant à jour les documents régionaux d'orientation liés aux échanges d'OPMET, dans un souci de sécurité, d'efficacité et d'économie de l'aviation civile. Lors de sa Première Réunion à Dakar, au Sénégal, a-t-elle a déclaré, le MTF/1 a formulé huit recommandations qui ont été adoptées par les Réunions du MET/SG/9 et de l'APIRG/17.

1.2.3 Elle a ajouté qu'elle demeurait convaincue que cette Équipe de Travail produira un support important lors de la prochaine réunion du MET/SG/10 tout en n'oubliant pas le principal objectif qui est d'améliorer les services de météorologie aéronautique dans la région.

1.2.4 La réunion AFI OPMET MTF/2 fut présidée par M. Nirison Rakotoarimanana de l'Aviation Civile du Madagascar, Mr Akoi T. Vanyandah de l'Aviation Civile du Libéria étant le Vice-Président. Mr Benoît Okossi, Expert Régional de la Météorologie Aéronautique, du Bureau de l'OACI pour l'Afrique Occidentale et Centrale à Dakar, au Sénégal était le Secrétaire assisté de M. B.M. Sekwati, Directeur Adjoint et ancien Expert Régional de la Météorologie Aéronautique du Bureau de l'OACI pour l'Afrique Orientale et Australe, à Nairobi au Kenya.

1.3 Participation

1.3.1 La réunion a enregistré la participation de douze (12) personnes représentant quatre (4) États Membres.

1.3.2 La liste des participants figure à l'**Appendice A**.

1.4 Langues de Travail

1.4.1 Les débats se sont déroulés uniquement en Anglais conformément aux procédures APIRG concernant les Équipes de Travail.

1.5 Ordre du Jour

1.5.1 L'Ordre du Jour suivant a été adopté:

Point 1 de l'Ordre du Jour: a) Adoption du Projet d'Ordre du Jour et des modalités de travail pour la réunion

b) Examen du Mandat et action de suivi sur les recommandations du MTF/1

Point 2 de l'Ordre du Jour: Examen

- a) Statut actuel de l'Échange des OPMET dans la région
- b) Évaluation de la Mise en Oeuvre du système d'Échange des Bulletins Météorologiques en région AFI (AMBEX)
- c) Évaluation des Procédures de Suivi et de gestion de l'échange de renseignements OPMET dans les centres AMBEX et les Banques Régionales de Données OPMET (BRDO)
- d) Procédures interrégionales d'échange de renseignements OPMET et système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne (SADIS)

Point 3 de l'Ordre du Jour: Examen des documents régionaux d'orientation sur les échange OPMET

- a) Manuel AMBEX
- b) Document de Contrôle d'Interface en Région AFI (ICD)
- c) Tableaux OPMET du FASID
- d) Guide Régional de Renseignements SIGMET en Région AFI.

Point 4 de l'Ordre du Jour: Futur Programme de travail du Groupe de Travail sur les données OPMET (MTF) en Région AFI

Point 5 de l'Ordre du Jour: Questions diverses

1.6. Documentation et Langue de Travail

1.6.1 L'anglais était la langue de travail et la documentation de la réunion était aussi dans cette langue.

1.6.2 Dix-huit (18) Notes de Travail et trois (3) Notes d'Information ont été présentées lors de la Réunion. La Liste des Notes figure à l'**Appendice B** du présent Rapport.

1.7. Recommandations

1.7.1 Les actions de OPMET MTF sont consignées sous forme de recommandations et de décisions, ayant les significations suivantes :

- Les décisions portent sur des questions qui ne concernent que l'OPMET MTF;
- Les recommandations, une fois examinées par le Sous-Groupe de Météorologie (MET/SG), deviennent des Projets de Conclusions sur des questions qui conformément au mandat de l'APIRG, reçoivent l'attention des États ou sur lesquelles une suite doit être donnée à l'initiative de l'OACI conformément aux procédures mises en place, ou des Projets de Décisions, qui lorsqu'ils sont approuvés par le MET/SG, portent sur des questions qui ne concernent que le MET/SG.

DEUXIÈME PARTIE - RAPPORT SUR LES DIVERS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

- Point 1 de l'Ordre du Jour:**
- a) **Adoption de l'Ordre du Jour Provisoire et des modalités de travail pour la réunion**
 - b) **Examen du Mandat et des actions de suivi des Recommandations du MTF/1**

1.1 L'Ordre du Jour provisoire dans la note de travail (WP) WP/1 et les modalités de travail dans la note d'information (IP) IP/3 ont été examinés et adoptés par l'Équipe de Travail.

1.2 Il a été rappelé que l'Équipe AFI OPMET MTF fut créé par la Conclusion 16/54 de la réunion APIRG/16 avec un mandat tel qu'il figure dans l'**Appendice E** du présent rapport. L'Équipe de Travail a tenu sa première réunion juste après la réunion du MET/SG/9 au bureau Afrique Centrale et Occidentale de l'OACI (WACAF) à Dakar, au Sénégal du 19 au 20 octobre 2009.

1.3 L'Équipe de Travail a examiné le mandat et la composition du MTF tels qu'ils figurent dans l'**Appendice E** du présent rapport. La réunion a noté que sur une composition de 16 États Membres/Organisations seuls quatre ont été représentés à cette réunion.

1.4 L'Équipe de Travail a noté que la composition du MTF et son mandat ont été décrits par l'APIRG durant la création de l'AFI OPMET MTF. Le mandat traduit les tâches globales du MTF et doit être révisé uniquement lorsque des changements sont introduits dans le programme MTF. En outre, tout changement devrait être soumis à un projet de conclusion que l'APIRG doit approuver. La réunion a convenu qu'il n'y a avait pas de nécessité d'amender le mandat de l'Équipe.

1.5 Pour améliorer la participation des membres du MTF aux réunions, l'Équipe de Travail a adopté la recommandation et la décision suivante:

Recommandation 2/1: Composition du AFI OPMET MTF

Il est recommandé que,

- a) **un Membre de l'Équipe de Travail qui n'est pas en mesure d'assister à la réunion du MTF devrait aviser le Président et le Secrétaire en conséquence;**
- b) **deux absences successives sans une excuse écrite du membre entraîneront automatiquement la perte de sa qualité de membre.**

Décision 2/2: Expédition des Lettres d'Invitation aux Membres du MTF

Il est décidé que, le Secrétariat transmet une copie de la lettre d'invitation directement aux Membres du MTF.

1.6 L'Équipe de Travail a ensuite examiné la liste des Recommandations du MTF/1 et noté avec satisfaction que toutes les recommandations soumises aux réunions du MET/SG/9 et de l'APIRG/17 ont été adoptées.

Point 2 de l'Ordre du Jour: Examen

- a) **du Statut actuel de l'Échange d'OPMET dans la région**
- b) **Évaluation de la Mise en Oeuvre du plan d'Échange de Bulletins Météorologiques en région AFI (AMBEX)**
- c) **Évaluation des Procédures de Suivi et de gestion de l'échange d'informations OPMET au niveau des centres AMBEX et des Banques de Données OPMET (BRDO)**
- d) **Procédures d'échange interrégional d'informations OPMET et système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne (SADIS)**

2.1 Statut actuel des Échanges OPMET dans la région

2.1.1 Le Groupe de Travail a rappelé que la Conclusion 17/56 de la réunion APIRG/17 tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, a lancé un appel pour la mise en oeuvre des exigences en matière d'échange d'OPMET et des fonctions des passerelles interrégionales d'OPMET (IROG) aussi bien par la BRDO de Dakar que celle de Pretoria, incluant les nouveaux types de données OPMET, le format du bulletin OPMET, l'échange régional, l'échange interrégional et l'échange d'OPMET par le biais du SADIS, tous décrits dans la 7e édition du Manuel AMBEX.

2.1.2 Afin d'harmoniser le contrôle des données OPMET en région AFI, la réunion s'est accordée pour l'application régulière de procédures de contrôle des OPMET en région AFI en utilisant les procédures contenues dans le Manuel AMBEX. À cet égard, le Groupe de Travail a adopté la recommandation et la décision suivante sur le programme de Suivi et les critères de validation:

Recommandation 2/3: Programme de Contrôle des OPMET en région AFI

Il est recommandé que, les BRDO de Dakar et Pretoria:

- a) **Mettent en œuvre un système de contrôle automatique des données OPMET en utilisant les procédures contenues dans le Chapitre 12 et l'Appendice F du Manuel AMBEX sur une base trimestrielle (31 mars, 30 juin, 31 août, 31 décembre de chaque année)**
- b) **Soumettent les statistiques de contrôle au Président du Groupe de Travail et au Secrétariat;**
- c) **Effectuent un contrôle régulier et simultané 24/24 en commençant à 00:00:00 UTC le premier mercredi de chaque mois,**
- d) **Exécutent les tâches ci-dessus à partir du 1er janvier 2012.**

Décision 2/4: Critères de validation de l'heure de réception des données

Il est décidé que, les Responsables des BRDO de Dakar et de Pretoria élaborent un projet

de critères de validation de l'heure de réception des données dans le Manuel AMBEX en utilisant les supports d'orientation développés par le BMG (Groupe de Gestion des Bulletins de la Région EUR).

NB: Les propositions devraient être communiquées aux autres membres et au Secrétariat d'ici juin 2011.

2.2 Évaluation de la Mise en Oeuvre des Échanges de Bulletins Météorologiques en région AFI (AMBEX)

2.2.1 Il est rappelé que le groupe de Travail AFI OPMET a été créé par le biais de la Conclusion 16/54 de la réunion de l'APIRG/16 avec un mandat entre autre, pour développer des procédures de contrôle et de gestion liées aux échange AMBEX et aux autres échanges d'informations OPMET.

2.2.2 Sur requête des bureaux régionaux AFI, les BRDO de Dakar et Pretoria ont entrepris un Suivi régional spécial dont les résultats ont été diffusés dans des formats différents. Il est rappelé l'exigence de présenter ces résultats dans un format unique. Le MTF/2 estime qu'il est urgent de maintenir un catalogue qui liste la fréquence des données et publie l'heure des types d'OPMET pour les stations du catalogue. La décision suivante a ensuite été formulée:

Décision 2/5: Contrôle des délais de Transmission

Il est décidé que, les BRDO de Dakar et de Pretoria présentent les statistiques du contrôle en utilisant les dispositions contenues dans les Annexes 3 et 10 de l'OACI

2.3 Évaluation des Procédures de Suivi et de gestion de l'échange d'informations OPMET aux centres AMBEX et aux Banques Régionales de Données OPMET (BRDO)

2.3.1 La réunion a examiné les procédures de contrôle et de gestion au niveau des Centres de Compilation de Bulletins (BCC) et les Banques Régionales de Données OPMET (BRDO) en région AFI, évalué lesdites procédures et suggéré des mesures pour la mise en oeuvre des procédures AMBEX connexes. La réunion a convenu que les BRDO de Dakar et Pretoria devaient soumettre un rapport sur l'état de mise en oeuvre des procédures proposées et a formulé la décision suivante:

Décision 2/6: Rapport sur l'Etat de Mise en Oeuvre du Système AMBEX par les BRDO en région AFI

Il est décidé que, les Responsables des BRDO de Dakar et Pretoria soumettent un rapport sur l'état de mise en oeuvre du système AMBEX à chaque Réunion de AFI OPMET MTF.

2.3.2 Il a été noté que les bulletins OPMET requis provenant d'Accra, Conakry, Freetown, Kano, Kinshasa, Lagos, Luanda et Monrovia sont reçus à la BRDO de Dakar avec un taux de disponibilité inférieur à **30%**. Les bulletins requis relevant de la zone de responsabilité de la BRDO de Pretoria comme pour Nairobi et Addis- Abéba sont aussi reçus, avec un très faible taux. La réunion a donc formulé les recommandations suivantes:

Recommandation 2/7: Lien RSFTA Direct entre BRDO de la Région AFI

Il est recommandé que,

- a) Les États Fournisseurs des BRDO de Dakar et Pretoria prennent les mesures requises pour assurer une connexion RSFTA directe entre les deux BRDO en vue de faciliter la mise en oeuvre de procédures de secours entre elles.
- b) Des procédures de secours pour les deux BRDO soient développées et soutenues par des moyens de télécommunication fiables.

Recommandation 2/8: Amélioration de la disponibilité des OPMET provenant d'un certain nombre d'États en Région AFI

Il est recommandé que des efforts soient faits par les États concernés en vue d'améliorer la disponibilité à la BRDO de Dakar, des OPMET requis en provenance des aéroports d'Accra, Conakry, Freetown, Kano, Kinshasa, Lagos et Luanda.

2.4 Procédures interrégionales d'échange d'informations OPMET et système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne (SADIS)

2.4.1 Il est rappelé que la Conclusion 17/56 de la Réunion de l'APIRG/17 requière des obligations d'échange d'OPMET et des fonctions de la passerelle interrégionale OPMET (BRDO). Suite au rapport du Groupe d'Exploitation du système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne (SADISOPSG) lors de sa 15e réunion, le Groupe de Travail a examiné et soumis les mesures requises à l'attention du Sous-groupe MET et à l'APIRG.

2.4.2 Conformément à la Conclusion susmentionnée, il est attribué aussi aux BRDO de Dakar et Pretoria des fonctions d'échange interrégionaux de données OPMET (IROG) avec des responsabilités de passerelle interrégionale pour toute la région AFI. À cet égard, le Groupe de Travail a convenu de développer des procédures de secours pour les BRDO de la Région AFI. Il a été formulé la recommandation et décision suivante:

Recommandation 2/9: Elaboration de procédures de secours pour les BRDO de la région AFI

Il est recommandé qu'une équipe-noyau d'experts composée de Membres issus du Kenya, de Madagascar, du Sénégal et de l'Afrique du Sud soit établie pour développer des procédures de secours pour les BRDO de la région AFI.

NB: L'équipe devra présenter les résultats de son travail au Président avant le 30 juin 2011.

Décision 2/10: Adresse d'Accès Internet des BRDO

Il est décidé que, les Responsables des BRDO de Dakar et de Pretoria publient l'adresse d'accès Internet suivante des BRDO:

BRDO Dakar : <http://brdo.asecna.org/>

BRDO Pretoria : <http://aviation.weathersa.co.za>

Point 3 de l'Ordre du Jour: Examen des Documents Régionaux sur les Échanges OPMET

- a) Manuel AMBEX
- b) Document de Contrôle d'Interface en région AFI
- c) Tableaux OPMET du FASID
- d) Guide Régional des Renseignements SIGMET en Région AFI

3.1 Examen du Manuel AMBEX

3.1.1 Le Groupe de Travail a examiné le Manuel AMBEX et les amendements ou addenda proposés par les États. La réunion a convenu que tout amendement des guides sur les échanges d'OPMET en région AFI devrait être soumis au sous-groupe MET pour un examen plus approfondi. Ensuite, les participants à la réunion ont examiné et adopté les amendements proposés par les États. Le Groupe de Travail a adopté les recommandations suivantes:

Recommandation 2/11 Propositions d'amendements du Manuel AMBEX

Il est recommandé que les amendements au Manuel AMBEX figurant à l'Appendice C du présent rapport soient soumis à la Réunion du sous-groupe MET pour un examen plus approfondi.

NB: L'Appendice C doit être finalisé après la réunion

Recommandation 2/12 Mise à jour du paragraphe 6.2.10 du MANUEL AMBEX

Il est recommandé que, le paragraphe 6.2.10 c) du Manuel AMBEX soit corrigé conformément au document régional de contrôle d'interface en région AFI (ICD).

Recommandation 2/13 Mise à jour des Adresses RSFTA de certains Aéroports en Afrique du Sud

Il est recommandé que, le Bureau Régional de l'OACI à Nairobi mette à jour les Appendices A et B du Manuel AMBEX ainsi qu'il suit:

- L'adresse RSFTA de Pretoria (FAPRYMYX) doit être changé pour Johannesburg (FAJSYMYX)
- Durban (FADN) doit être changé pour King Shaka (FALE)
- L'indicateur d'emplacement OACI de Lilongwe (FWLI) doit être changé pour FWKI
- FAPR doit être changé pour FAJS dans les bulletins.
- L'orthographe pour Cape Town doit être corrigée.

3.2 Examen du Document Inter-régional de Contrôle d'Interface en région AFI (ICD)

3.2.1 Le MTF/2 a rappelé que la Conclusion 17/59 de la réunion de l'APIRG/17 en appelle à la mise en oeuvre du document de contrôle d'interface (AFI ICD) pour les procédures d'accès à la base de données OPMET de la région AFI. La réunion a examiné l'AFI ICD et a convenu que le Catalogue de la Base de Données AFI OPMET devra consister

en des listes de produits OPMET qui sont requises pour être disponibles dans les bases de données AFI OPMET de l'OACI, suivant les exigences de l'ANP AFI.

3.2.2 Les trois sections du Catalogue harmonisé de la Base de Données OPMET de la région AFI figurant à l'Appendice D de ce rapport sont les suivantes:

a) Types de Message META/SPECI et FT TAF : (section 1)

La liste des comptes rendus requis est basée sur la liste CCCC contenue dans l'ANP/FASID (Document de Mise en Oeuvre d'Installations et de Services), adopté par l'OACI. Les noms des emplacements CCCC et des États sont ceux adoptés par l'AOP AFI.

b) SIGMET: (section 2)

Les SIGMET pour toutes les FIR sont requis. La liste de SIGMET est basée sur celle de la publication 7910 de l'OACI.

c) Bulletins: (section 3)

Les demandes de bulletins sont des raccourcis pour les demandes de listes de comptes rendus. La réponse à la demande de bulletin est un ou plusieurs messages contenant les derniers comptes rendus valides (Non NIL) des stations demandées.

Les bulletins sélectionnés pour ce catalogue:

- Appartiennent à la zone Africaine (African "AA" dans l'en-tête)
- Ont un "ii" < 50
- Contiennent au moins une station du catalogue de stations de base de données OPMET AFI

Une certaine sélection complémentaire du manuel a été faite, en cas de duplication TTAAii dans les en-têtes.

3.2.3 La réunion a convenu que le catalogue de données proposé convenu soit finalisé et mis en œuvre par les BRDO. La réunion a formulé la recommandation suivante:

Recommandation 2/14 Catalogue de données OPMET en région AFI

Il est recommandé que, le projet de catalogue de données OPMET figurant à l'Appendice D de ce rapport soit finalisé par les Responsables des BRDO pour utilisation par les deux banques de données OPMET. La mise à jour des catalogues relèvera de la responsabilité conjointe des deux banques de données'.

3.2.4 Une présentation a été faite avec les notes de travail WP/14 et WP/18 décrivant les catalogues de données des BRDO de Dakar et de Pretoria, le MTF/2 a examiné les catalogues de données actuels des deux BRDO. Il s'est avéré que tous les types de données OPMET requis sont inclus dans les deux catalogues sauf l'AIREP spécial qui n'est pas géré par la BRDO de Dakar. La réunion a convenu que la BRDO de Dakar devrait mettre en oeuvre tous les types de données OPMET décrits dans le Manuel AMBEX y compris l'AIREP spécial. Le Groupe de Travail a ensuite formulé la recommandation suivante:

Recommandation 2/15 Mise en oeuvre de l'AIREP Spécial par la BRDO de Dakar

Il est recommandé que, la BRDO de Dakar mette en oeuvre tous les types de données OPMET décrits dans le Manuel AMBEX incluant l'AIREP Spécial (UA).

3.3 *Tableaux OPMET du FASID*

3.3.1 Il est rappelé que lors de sa première réunion, le Groupe de Travail MET a recommandé d'examiner les amendements aux Tableaux AFI FASID MET 1A et 2A présentés dans les rapports des réunions SADISOPSG avant de les soumettre aux États.

3.3.2 À cet égard, les Tableaux MET 1A et 2A de la Réunion SADISOPSG/15 ont été examinés par le Groupe de Travail. L'Appendice C montre les amendements du Tableau MET 2A recommandés par SADISOPSG/15. Les changements proposés par SADISOPSG ont été adoptés et soumis aux Bureaux ESAF et WACAF pour une mise en oeuvre conformément aux procédures établies.

3.4 *Guide Régional AFI des Renseignements SIGMET*

3.4.1 Il est rappelé que la Conclusion 17/61 d) de l'APIRG/17 a exhorté les bureaux régionaux de l'OACI de Dakar et Nairobi à mettre à jour le guide régional AFI des renseignements SIGMET sur les détails complémentaires des procédures de test VA et TC.

3.4.2 Suite à la Conclusion ci-dessus, le Guide AFI des renseignements SIGMET a été mis à jour au début de cette année. Le Guide des Renseignements SIGMET mis à jour a été examiné et les amendements ont été effectués selon les besoins. Il a été convenu qu'il fallait sensibiliser les Autorités sur l'importance d'un suivi continu des conditions météorologiques dangereuses et il est urgent que les centres de compilation des bulletins AMBEX et les BRDO donnent les orientations et soutiennent les CVM qui sont incapables d'émettre des SIGMET pour une raison ou une autre en utilisant les informations à leur disposition comme les informations météorologiques par satellite ou les SPECI.

3.4.2 La réunion a ensuite formulé les décisions et recommandations suivantes:

Décision 2/16 Correction des exemples de SIGMET dans le Guide SIGMET

Il est décidé que, les Bureaux Régionaux de l'OACI publient un corrigendum à l'Appendice J du Guide SIGMET en insérant les indicateurs d'emplacement OACI en cas de besoin.

Recommandation 2/17 Sensibiliser les Autorités lors des Réunions de Haut Niveau de la Région AFI sur les questions de Sûreté et de Sécurité

Il est recommandé que, les Bureaux Régionaux de l'OACI sensibilisent les Autorités au niveau politique le plus élevé sur l'importance d'un Suivi continu des conditions météorologiques dangereuses dans leurs espaces aériens respectifs (Régions d'Information de Vol (FIR)) pour la sécurité aérienne, notamment l'émission de SIGMET par les CVM.

Décision 2/18: Sensibilisation des CVM dans l'émission des SIGMET

Il est décidé que, les BCC et BRDO donnent des orientations et apportent un soutien aux CVM qui sont incapables d'émettre des SIGMET pour une raison ou une autre en utilisant les informations à leur disposition notamment les informations météorologiques par satellite et les SPECI.

Point 4 de l'Ordre du Jour: Futur Programme de Travail et composition du AFI OPMET MTF

4.1 Le Groupe de Travail a examiné son programme de travail figurant à l'**Appendice E** de ce rapport. En examinant le programme de travail, le Groupe de Travail devait mettre à jour les éléments suivants:

- a) le futur programme de travail pour 2010 à 2015; et
- b) les résumés de chaque tâche récurrente.

4.2 Il a été noté que le programme de travail est soumis à révision et consolidation afin de l'ajuster au Business Plan de l'OACI et pour mieux refléter le travail qui est entrepris par le MTF.

4.3 Le MTF adopte les changements proposés et formule la décision suivante:

Décision 2/19: Futur Programme de Travail du MTF

Il est décidé que le programme de travail du MTF soit mis à jour tel qu'indiqué à l'Appendice E et couvre la période 2010-2015,

NB: Les tâches réalisées deux ans auparavant devraient être retirées du programme de travail.

Point 5 de l'Ordre du Jour: Questions diverses

5.1 Le Groupe de Travail a reconnu la nécessité continue de programmer des réunions annuelles du MTF dans un avenir prévisible. Concernant le lieu de la prochaine réunion en 2011, il a été noté que le Groupe de Travail venait de tenir sa seconde réunion à Johannesburg en Afrique du Sud. Conformément à la Décision 17/80 de l'APIRG/17, la prochaine réunion se tiendra à Dakar. Par ailleurs, il a été noté que la réunion du MET/SG/9 s'est tenue en octobre l'année dernière et que celle de l'APIRG/17 s'est tenue en août dernier. Puisque des réunions de l'APIRG sont prévues tous les 18 mois et que celles du sous-groupe MET sont supposées se tenir au moins tous les six mois avant l'APIRG, il a été suggéré de tenir la réunion du MET/SG/10 avant octobre 2011.

5.2 La proposition a été adoptée pour que les réunions OPMET MTF/3 et MET/SG/10 se tiennent à Dakar l'une juste après l'autre. Le groupe de travail a formulé la décision suivante:

Décision 2/20: Réunion du MTF/3 et du MET/SG/10

Il est décidé que, le Secrétariat prenne les mesures requises pour préparer et tenir les Réunions METF/3 et MET/SG/10 l'une juste après l'autre avant octobre 2011.